

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°05/2026

**1.1.9 Marchés publics – Audit et conseil en aménagement du territoire (TLPE)
2026/2027**

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant les difficultés de mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la possibilité d'optimisation fiscale de celle-ci,
- Vu la proposition de la société LEYTON CTR,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale à la société LEYTON CTR, 16 boulevard Garibaldi – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, SIREN : 414 600 270.

Article 2 : La mission comprend notamment les éléments suivants :

- Faire effectuer par des professionnels compétents (géomètres) le métrage des supports publicitaires sur le territoire communal (sous condition, pour les enseignes que la superficie cumulée soit supérieure à « 7 » m² sur l'unité foncière au titre de l'année 2026),
- Réaliser une cartographie du parc publicitaire sur le territoire communal avec établissement, à partir de données publiques ouvertes, d'une base de données sous format numérique,
- Remettre au Client un (ou plusieurs) Rapport(s) Technique(s) et Financier(s) présentant ses recommandations générales,
- Fournir un service de type hot line au numéro suivant : 0805 299 969, répondant aux questions d'ordre général, susceptibles d'être posées,
- Mettre à disposition des modèles courriers (d'incitation, de mise en demeure et d'avis avant taxation d'office), que le Client devra, après avoir apposé l'entête et la charte graphique de la collectivité, compléter, adapter si besoin et signer,
- Assurer le plipostage des courriers,
- Effectuer l'impression, la mise sous pli et l'envoi des courriers via la plateforme Maileva de La Poste,
- Proposer une assistance technique dans la gestion des déclarations / contestations,
- Fournir les modèles de courrier à adapter, et répondant à une situation spécifique générée à la suite de la réalisation de la Mission, en collaboration avec un cabinet d'avocat et en respect du périmètre du droit,
- Communiquer une méthodologie et assister la collectivité dans sa mise en œuvre, pour lui permettre d'émettre ses titres de recettes en fonction des prérogatives du service Finances de la collectivité et de la trésorerie.

Article 3 : Le coût de la mission est établi comme suit :

Au titre de l'année 2026 :

- 2700 € H.T. au titre du recensement,
- 5 500 € H.T. au titre de l'accompagnement technique.

Au titre de l'année 2027 :

- **5 500 € H.T. au titre de l'accompagnement technique,**

De plus s'agissant de l'impression, la mise sous pli et l'envoi des courriers d'incitation, de mise en demeure et d'avis avant taxation d'office, la facturation sera faite au réel sous les conditions suivantes

- Impression : 0,33 € HT pour la 1ère page et enveloppe puis 0,26 € HT par feuille supplémentaire.
- Affranchissement : 0,47 € HT les courriers simples ; 3,79 € HT le LRAR.

Article 4 : Cette dépense sera inscrite aux budgets respectifs 2026 et 2027 de la commune.

Article 5 : Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi Ville est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE

